

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	19.02.2019	13h36	19.118	PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Fabien Fivaz</b>		
<b>Titre : Vote électronique : la démocratie mérite mieux</b>		
<b>Contenu :</b> Le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Au moment du transfert de la solution neuchâteloise à La Poste, le canton a-t-il « vendu » son savoir-faire dans le domaine ? À quelles conditions ? À quel prix ?</li><li>2. Combien la solution de La Poste coûte-t-elle annuellement au canton ?</li><li>3. Le contrat qui lie Scytl et La Poste n'est pas public. Quelle crédibilité peut-on accorder à la solution dans ce contexte d'opacité ?</li></ol> Et concernant la sécurité : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le code source de la solution e-voting a été piraté, quelles sont les conséquences de ce vol sur la sécurité du programme de vote électronique ?</li><li>2. Les attaques informatiques les plus courantes n'ont pas pu être testées par les hackers. Quelle crédibilité peut-on attendre du test effectué par La Poste ?</li></ol>		
<b>Développement :</b> À partir de 2020, La Poste sera l'unique prestataire pour le vote électronique en Suisse, pour la majorité des cantons, sans alternative. Elle n'a pas développé sa propre solution, elle a repris le système neuchâtelois, développé par le géant espagnol du secteur : Scytl. Les conditions du transfert du savoir-faire neuchâtelois à La Poste ne sont pas connues. Pire, les conditions du contrat qui lie Scytl à La Poste ne sont pas publiques. Pour un système qui met en jeu notre démocratie, c'est léger.  Pour prouver sa bonne volonté, La Poste a largement communiqué sa volonté d'ouverture. Elle a offert 250'000 francs pour mettre à l'épreuve la sécurité de sa solution. Elle a pourtant fait preuve d'une rare frilosité, en interdisant aux hackers d'attaquer le système en utilisant les méthodes les plus courantes (par exemple le <i>denial-of-service</i> , la plus simple et la plus efficace). Le test de sécurité est en fait une vaste supercherie.  Surtout, pendant que La Poste vantait les mérites et la sécurité de sa solution, elle s'est fait pirater le code source... C'est une bonne nouvelle pour les détracteurs du vote électronique qui demandent depuis longtemps que les solutions d'e-voting soient obligatoirement open source. C'est moins une bonne nouvelle pour l'image sécuritaire et la crédibilité de La Poste.		
<b>Demande d'urgence : NON</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Fabien Fivaz		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>